



Contrôle technique dépassé

Par **myriam66**, le **22/12/2013** à **19:53**

Bonjour,

J'ai eu un accident de la route dont la responsabilité n'est pas encore déterminée. Ma voiture a été placée dans un garage en attente de la visite de l'expert.

Je reçois un courrier de celui-ci me demandant, des pièces complémentaires (carte grise, certificat de non-cage ...) et copie du dernier contrôle technique. Le souci c'est que malheureusement je ne suis pas à jour, ma voiture aurait dû passer au contrôle depuis plus de 9 mois.

Je ne sais pas quoi faire ?

Si je ne suis pas responsable est-ce que le défaut de contrôle technique peut annuler les garanties de mon contrat d'assurance ?

MERCI par avance

Cordialement

Par **chaber**, le **23/12/2013** à **06:06**

bonjour

[citation]Si je ne suis pas responsable est-ce que le défaut de contrôle technique peut annuler les garanties de mon contrat d'assurance[/citation] non